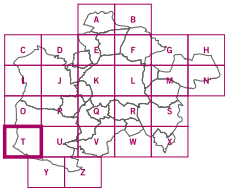


5.1 DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLANCHE T

A0 / 1:5000



PLUI APPROUVÉ LE 19 DÉCEMBRE 2025

— Limites communales

ZONAGE

— Limites de zones

— Limites de règles thématiques (Cf. plans thématiques)

UC	Zones urbaines de centres-bourgs et tissus anciens	A	Zones agricoles
UG	Zones urbaines généralistes	A1	Zones agricoles de proximité
UGp	Secteurs de projet	A2	Zones agricoles paysagères
UGc	Unités de cœurs-jardins	N	Zones naturelles
UE	Zones urbaines dédiées aux activités économiques et grands équipements	N1	Zones naturelles de proximité
UEp	Secteurs de projet	N2	Zones naturelles spécifiques
UV	Zones urbaines vertes	Secteurs spécifiques en zones agricoles ou naturelles :	
AUG / 2AU	Zones à urbaniser résidentielles de proximité	A	Activités
AUE	Zones à urbaniser à vocation économique ou d'équipement	M	Habitements légers
		C	Centres
		J	Jardins
		CL	Camping et loisirs
		L	Loisirs
		CO	Cosmopolites
		PH	Photovoltaïques
		BV	Bâtiments de Village
		V	Véhicules ou arboricoles

PATRIMOINE

Bât remarquable	Filiat d'alignement
Bât remarquable / petit patrimoine	Patrimoine géologique
Bât remarquable / mur	
Ensemble urbain	
Site témoin	

PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

Espace Boisé Classé (EBC)	Espace d'intérêt Paysager et Écologique (EIPE)
Arbre isolé remarquable	EIPE - Boisement
Continuité de nature à préserver	EIPE - Espace Vert
Continuité de nature à créer	EIPE - Cœur d'Ilot
Zones et milieux humides	EIPE - Terrain et jardin cultivé

PROJETS URBAINS ET AMÉNAGEMENTS

Emplacement réservé
Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
Liminaire de protection des commerces
Liminaire de protection des rez-de-chaussée actifs
Marge de recul

MAÎTRISE DE L'URBANISATION EN ZONES A ET N

Secteur de taille et de capacité limitées (STECAL)
Bâtiment pouvant changer de destination

